



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le  
Préfecture du Loiret le  
ID : 045-214500498-20240326-2024032601-DE  
N° d'enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal**

### **Délibération numéro 2024032601**

**Date de la  
convocation**  
21.03.2024

**Date  
d'affichage**  
21.03.2024

**Nombres de  
membre**  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.**

**Présents :** Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Catherine FOUCAULT, Sophie THIRET épouse ALLION.

**Absents donnant pouvoir:** Sylvie VUILLET à Florence BONDUEL, Jonathan RÉMÉNÉ à Yann GOLLION, Aurélia BLOT à Jean-Claude TONDU, Aurélie DAUBIN à François DAUBIN.

#### **Demande de subvention Département du Loiret –action culturelle programme « En scène » 2024**

**Délibération**  
**2024032601**

Pour 15  
Contre 0  
Abstention 0

Dans son projet de mandat, le Département du Loiret souhaitant renforcer l'attractivité du territoire Loirétain et garantir une politique culturelle dynamique pour tous, a mis en place une saison culturelle annuelle départementale « EN SCÈNE! ».

L'aide prend la forme d'une participation de 60 % à l'achat d'une prestation pour tout spectacle dit des « arts vivants » (théâtre, danse, musique et arts du cirque) programmé par la commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le département du Loiret ou dans les départements de la Région Centre-Val de Loire et limitrophes (Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne et Essonne) sur une commune autre que celle accueillant le spectacle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Sur proposition de la commission municipale « sport, culture, vie associative et communication » décide :**

- de l'organisation d'un concert de Gospel à l'Eglise le samedi 28 septembre 2024 pour un coût de 1 100 €- Association EMMA LA VOIX DU SWING (Siret 450 307 509 000 31).
- de solliciter une subvention du département du Loiret pour cette action.

**Le Maire,**  
**Florence BONDUEL.**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Sophie THIRET épouse ALLION,**  
**Conseillère municipale.**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>